



Poitiers, le 9 novembre 2009

OBJET : problème de prise en charge par le CHU dans
Le cadre de votre hospitalisation en urgence

REFER : Dossier n° 1/1125/29

Monsieur,


A la suite de votre visite, j'ai contacté la Direction générale du CHU de Poitiers ainsi que celle de la CPAM DE LA Vienne sur le problème posé par la prise en charge en cas d'hospitalisation par suite de la carence du dispositif d'aide à domicile mis en place dans le cadre de votre handicap.

Les réponses qui m'ont été faites montrent à l'évidence que ni le CHU ni la CPAM n'entendent prendre en charge des prestations qui relèvent de la mise en place d'une équipe de remplacement destinée à pallier l'absence ponctuelle d'une des personnes employées à votre domicile. Jusqu'à présent de leur côté, la DDISS ainsi que la MDPH n'envisagent pas de mettre en œuvre ce service en se limitant à vous verser l'aide accordée sans rechercher si le service à domicile a bien été effectué.

Je suis conscient des difficultés auxquelles vous devez faire face et des solutions actuelles qui ne sont que des pis aller, en réponse à une situation exceptionnelle mais qui peut à tout moment se reproduire. C'est pourquoi je me permets de vous conseiller de saisir le Médiateur de la République (par l'intermédiaire d'un parlementaire de votre choix) qui pourra après étude de votre cas, qui ne doit être le seul, saisir au besoin les Ministres intéressés en vue de trouver une solution adaptée à votre situation.

Je tenais néanmoins à vous informer que le Directeur Général du CHU est intervenu auprès du Trésorier de son établissement pour que ce dernier diffère tout recouvrement par contrainte pour les journées d'hospitalisation en questions.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Pierre MÉTAIS

Monsieur Jérôme GAUDINAT
16, rue Théophraste Renaudot
86000 POITIERS

Permanence du Délégué départemental du Médiateur de la République :
lundi après-midi et mercredi après-midi : 14 h / 16 h – tél. 05.49.55.70.49
adresse postale : Préfecture de la Vienne
7, place Aristide Briand – 86021 POITIERS Cédex
e-mail : pierre.metais @mediateur-republique.fr